

La réforme des forces de police au Canada : les tensions entre la sécurité des citoyens, les libertés fondamentales et le fédéralisme

Juan Carlos Ruiz Vasquez

Numéro 36, 2007

Democracy, Rule of Law and Human Rights. Canada 25 Years after the *Charter of Rights and Freedoms*
La démocratie, l'État de droit et les droits de la personne. Le Canada, 25 ans après la *Charte des droits et libertés*

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040781ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/040781ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Cet article envisage les politiques en matière de sécurité citoyenne et la réforme des forces de police au Canada pendant les 25 dernières années. La *Charte canadienne des droits et libertés* a établi dans l'article 7 la garantie à la « sécurité de la personne ». La poursuite de cette garantie a supposé, d'une part, une tension entre la décentralisation, le désengagement de l'État et le rôle de la police et, d'autre part, une tension entre son mandat de préserver l'ordre public, entendu comme la sauvegarde de l'État, et la protection des citoyens. Même si ces tensions se révèlent problématiques, elles n'ont pas empêché que le Canada soit un pays sûr dont le taux de criminalité est bas et où règne un important sentiment de sécurité parmi les citoyens.

Éditeur(s)

Conseil international d'études canadiennes

ISSN

1180-3991 (imprimé)
1923-5291 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ruiz Vasquez, J. C. (2007). La réforme des forces de police au Canada : les tensions entre la sécurité des citoyens, les libertés fondamentales et le fédéralisme. *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, (36), 161–190. <https://doi.org/10.7202/040781ar>

Juan Carlos Ruiz Vasquez

La réforme des forces de police au Canada : les tensions entre la sécurité des citoyens, les libertés fondamentales et le fédéralisme

Résumé

Cet article envisage les politiques en matière de sécurité citoyenne et la réforme des forces de police au Canada pendant les 25 dernières années. La Charte canadienne des droits et libertés a établi dans l'article 7 la garantie à la « sécurité de la personne ». La poursuite de cette garantie a supposé, d'une part, une tension entre la décentralisation, le désengagement de l'État et le rôle de la police et, d'autre part, une tension entre son mandat de préserver l'ordre public, entendu comme la sauvegarde de l'État, et la protection des citoyens. Même si ces tensions se révèlent problématiques, elles n'ont pas empêché que le Canada soit un pays sûr dont le taux de criminalité est bas et où règne un important sentiment de sécurité parmi les citoyens.

Abstract

This article looks at policies concerning citizen security and reform among Canada's police forces during the last twenty-five years. Article 7 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms established a guarantee of "security of the person". Pursuit of this guarantee has supposed, on one hand, a tension between decentralization, withdrawal of the State, and the role of police, and on the other hand, a tension between the Charter's mandate to preserve public order, understood as the safeguard of the State, and the protection of citizens. Even if revealed as problematic, these tensions did not prevent Canada from being a confident country with low crime rates and a heightened sense of security among its citizens.

L'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* établit la garantie à la « sécurité de la personne ». Au Canada, comme dans bien d'autres pays, la recherche de la sécurité a supposé une tension avec la protection des libertés fondamentales. En effet, les États modernes ne peuvent pas gouverner sans les appareils de police, instruments inhérents à leur monopole légitime de la force. Les forces de police exercent des pouvoirs de coercition peu communs parmi les institutions démocratiques modernes. De nos jours, la police enquête, réprime, interpelle, arrête, surveille et restreint même certains droits fondamentaux. Bien que ce rôle exceptionnel doive se jouer dans le cadre de l'État de droit et dans le respect des libertés, l'expérience montre que les gouvernements ont du mal à concilier la sécurité et les libertés des individus. Des épisodes répétés d'abus de pouvoir, de bavures

et d'excès de force peuvent éroder la légitimité de l'État et débiliter les piliers de la démocratie. Cette tension consubstantielle aux démocraties modernes s'est accentuée après les attentats du 11 septembre 2001. Dans de nombreux pays, la police a développé un caractère quasi militaire pour mieux contrer le grand banditisme, qu'on appelle parfois « crime organisé », et le terrorisme. Malgré les efforts déployés par les forces de police à partir des années 1980 pour se rapprocher des populations et pour améliorer leur image auprès du public, la tendance à adopter des réponses « dures » ou « militaristes » face aux nouveaux défis de sécurité a compromis les avancées en matière de libertés fondamentales. Par exemple, de simples actes de protestation sont dorénavant sanctionnés dans le cadre des nouvelles lois antiterroristes que certains pays ont mises en place récemment.

Depuis 1982, les politiques de sécurité citoyenne et de réforme de la police au Canada ont suivi la tendance mondiale¹. Le Canada a embrassé essentiellement des modèles de *community policing* avec des expériences variées selon les villes et les provinces tandis que, paradoxalement, ses forces de police, notamment la police fédérale, ont renforcé leurs capacités de coercition et de renseignement pour contrer des menaces plus aiguës comme le terrorisme et le grand banditisme international².

La police se débat alors entre l'objectif de maintenir l'ordre public, entendu comme la sauvegarde de l'État, et celui de protéger les citoyens. Quoique ces deux tâches ne semblent pas contradictoires à première vue, elles supposent un équilibre difficile à préserver. Maintenir le *statu quo* sans saper les droits des personnes est devenu un véritable exercice de jonglerie dans le cadre de la gouvernance, c'est-à-dire, le respect des droits des citoyens grâce à une action publique plus efficace et légitime, régulée et surveillée par la société dans son ensemble. Par exemple, en temps de crise, les gouvernements peuvent décréter des mesures d'exception ou de guerre qui limitent les droits des personnes; les enquêtes policières portent parfois atteinte à la vie privée et le contrôle musclé des émeutes paraît confirmer ce désir de maintenir l'ordre public au détriment de la protection des individus.

Une autre tension surviendra sans doute lorsque la réforme du fédéralisme au Canada, par la décentralisation et la subsidiarité, influencera le financement des forces policières. Sans entrer dans la discussion du bien-fondé de l'autonomie locale dans l'exécution des politiques publiques, notons que ses résultats en matière de sécurité des citoyens n'ont pas été aussi visibles que prétendu et qu'ils n'auraient pas dû être considérés comme un signe irréfutable de bonne gestion. Le désengagement de l'État dans les questions de sécurité des individus a posé de sérieux problèmes au chapitre du financement des forces de police et de la responsabilité politique et fiscale. Le gouvernement fédéral, voulant réduire son déficit, a fait porter une partie du poids aux provinces³. La démarche d'austérité budgétaire a créé une pression sur les gouvernements provinciaux et

municipaux, qui s'est répercutée ensuite sur les budgets des forces de police.

Cet article analyse ces deux types de tension en proposant une étude des politiques en matière de sécurité citoyenne et de réforme des forces de police au Canada pendant les 25 dernières années. Dans un premier temps, l'article analyse l'incidence de la décentralisation et du désengagement de l'État sur la question de la sécurité des citoyens. Dans un deuxième temps, il examine les conséquences de la militarisation des corps de police sur le maintien de l'ordre et sur les relations avec la population. Finalement, il soutient que, même si ces tensions sont problématiques, elles n'ont pas empêché le Canada d'être un pays sûr où on observe un taux de criminalité peu élevé et où les citoyens jouissent d'un important sentiment de sécurité.

Les tensions entre la réforme du fédéralisme et la sécurité citoyenne

La restructuration de l'État des années 1980 a mené à une transformation considérable de l'organisation policière et des politiques publiques de sécurité au Canada. Les compressions budgétaires ainsi que les mesures de décentralisation et de déconcentration de responsabilités vers des entités et des administrations de taille moyenne ont déplacé la charge de la sécurité citoyenne vers les municipalités⁴. Dans le cadre de ces réformes néolibérales, l'ordre public et la surveillance ont été conçus aussi pour être assurés de façon plus efficace sans l'intervention du gouvernement fédéral⁵.

Dans le cadre de ces réformes administratives, quelques auteurs ont décrit les transformations plus récentes de la police comme une révolution postmoderne faisant appel à de nouvelles stratégies de gestion et à des technologies plus modernes qui permettent de mieux tirer profit des ressources limitées et du concours d'un plus grand nombre d'acteurs non gouvernementaux dans ladite « coproduction » de la sécurité⁶. Au contraire, leurs détracteurs ont signalé que le gouvernement fédéral a délégué dangereusement l'usage légitime de la force, ce qui pourrait avoir des conséquences immédiates sur la sécurité publique. Quoi qu'il en soit, le paysage de la sécurité au Canada a connu des changements majeurs lors des deux dernières décennies. Le gouvernement canadien et les provinces ont vu que le partage de leur responsabilité par rapport à la communauté (tous les modèles de *community policing*), au secteur privé (association avec les commerçants et les entreprises de surveillance) et aux autorités locales (transfert de responsabilités aux municipalités) pouvait garantir plus efficacement la sécurité des citoyens.

Déconcentration, décentralisation et fragmentation de la police

Une police éclatée

Le Canada possède près de 320 services de police différents selon le niveau d'administration concerné. Il semble naturel qu'un pays organisé selon le système fédéral possède une panoplie importante de forces de police, gérées par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La police nationale est représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui fournit des services pour l'ensemble du pays. Cependant, elle est présente aussi dans huit des dix provinces, puisque les gouvernements provinciaux peuvent passer un contrat pour qu'elle agisse à titre de police dans leurs territoires⁷. Deux provinces, l'Ontario et le Québec, ont décidé de créer leurs propres forces de police tandis que les autres ont souscrit des accords avec la GRC⁸. Cependant, l'organisation de la police est plus éclatée que la simple division fédérale-provinciale dans la mesure où chaque province, ville et village peut organiser son propre corps de police. Parfois les villes concluent des ententes pour organiser une force commune. Parfois elles signent un contrat avec les services de police de la province ou la GRC. Par conséquent, au Canada, les forces de police varient en taille, d'une douzaine de policiers dans des villages à plusieurs milliers pour certaines grandes villes.

La division de l'appareil de sécurité citoyenne est caractéristique des pays régis par un système politique fédéral et ne devrait pas en soi présenter de problème d'organisation. Cependant, elle est à l'origine de l'affaiblissement graduel de cet appareil. Essentiellement, la séparation fédéral-provincial représente un énorme défi en ce qui a trait au financement, au budget et aux responsabilités.

Pour contrer ce problème, le gouvernement fédéral a mis en place un programme de fusion des différents corps de police et, ainsi, rationaliser le système en réduisant les coûts, en évitant la superposition de fonctions, en renforçant la coopération et les échanges des services spécialisés et des ressources et en améliorant l'efficacité de la prestation, et ce, avec un budget réduit⁹. La régionalisation policière apparaît comme un objectif adéquat pour renforcer les petits corps de police et distribuer équitablement les ressources¹⁰. Cependant, il n'existe pas d'étude pratique ayant démontré que la régionalisation croissante ait eu des effets positifs. Certains auteurs, tels que Lithopoulos et Rigakos, remettent même en question ce type de rationalisation en soutenant que les forces policières de petite taille ont plus de succès pour accomplir leurs tâches de surveillance que des corps policiers plus grands, qui affectent un nombre plus important d'agents à des tâches administratives ou bureaucratiques. L'étude de Lithopoulos et Rigakos semble montrer que le nombre d'agents qui se consacrent à des activités de surveillance est proportionnellement moindre au sein des corps policiers d'importance. Les auteurs soulignent que cette réforme policière

de régionalisation et de fusion n'a pas mené aux résultats attendus puisqu'elle a fait fi d'un précepte fondamental dans les modèles contemporains de police: la criminalité et la peur sont éminemment des problèmes locaux¹¹. En fait la régionalisation a été critiquée pour ne pas avoir su refléter suffisamment l'identité et les besoins locaux, pour avoir réduit l'influence que peuvent exercer les habitants sur leur police et pour les coûts exorbitants qu'entraîne la création de nouvelles forces.

Dans la mesure où le paysage de la sécurité citoyenne au Canada s'est construit grâce aux contrats entre les collectivités locales et les forces de police provinciales ou fédérale, ces dernières se sont vues partiellement bénéficiaires lorsqu'elles ont reçu paiement pour les services rendus (surveillance, enquête, numéro d'urgence entre autres). Pourtant, la signature de contrats s'est accrue considérablement sans que les forces de police fédérale et provinciales aient reçu les ressources humaines et technologiques suffisantes pour combler les demandes. Au contraire, les municipalités ont dû financer ce service avec l'aide partielle du gouvernement fédéral¹².

L'effet des réformes a probablement été contraire aux objectifs prévus. Bien que la régionalisation, amalgamant une multitude de petits services, pouvait évoquer une rationalisation des appareils de sécurité, la disparition des apports du gouvernement fédéral a fait en sorte que le poids de la sécurité retombe sur les régions avec l'insuffisance de ressources que ce transfert peut entraîner.

Les politiques de restructuration de l'État au Canada ont eu des retombées importantes sur les services de police. Dès les années 1990, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont délégué aux villes et aux municipalités leurs obligations en matière de sécurité. Par exemple, le projet de loi 105, en Ontario, visait à promulguer le financement équitable de la police. Le gouvernement fédéral a diminué graduellement sa contribution aux contrats qu'avaient conclus les provinces avec la GRC, la faisant passer de 60 à 30 p. 100. Cette participation budgétaire dans les coûts de la sécurité des localités ou des provinces a diminué de 1 à 2 p. 100 par année jusqu'à la disparition totale des coûts pour le gouvernement fédéral, c'est-à-dire que ceux-ci aient été assumés à 100 p. 100 par les provinces et les municipalités. Entre-temps, le coût *per capita* de la sécurité publique a augmenté à partir des années 1970. Le problème s'est aggravé quand les gouvernements provinciaux ont décidé de réduire à leur tour les fonds versés aux forces policières des villes afin que ces services soient financés entièrement par le budget municipal.

Le cas de la police de Toronto illustre très bien le fait que les services de police du Canada ont reçu de moins en moins d'aide de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, tandis que le gros de l'effort fiscal reposait sur les épaules des municipalités. En 1991, le gouvernement de

l'Ontario refusa d'accroître les fonds versés à la police métropolitaine de Toronto qui, à l'époque, étaient de l'ordre de 8,5 p.100 du budget total octroyé à la police de cette ville. Ce chiffre n'a pas augmenté depuis 1987, tandis que les coûts se sont accrus annuellement de 9,6 p.100¹³.

Les compressions budgétaires

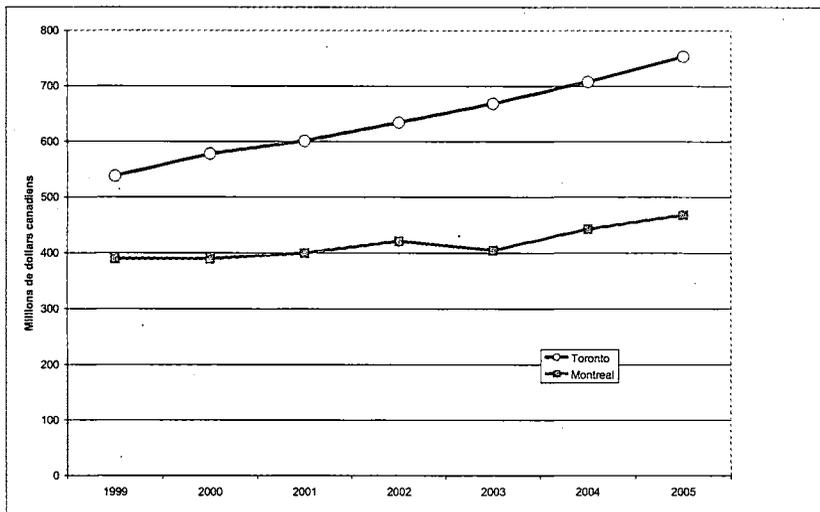
Les budgets de police n'ont pas augmenté de façon à suivre les besoins constants de modernisation. Bien que les municipalités aient essayé d'accroître le budget pour compenser le retrait du gouvernement fédéral et de la province, ces tentatives n'ont pas été suffisantes. En même temps, l'effort fiscal des villes a été énorme et s'est fourni au détriment de l'investissement dans d'autres secteurs. Le budget de la police a effectivement augmenté, mais il est assumé quasi entièrement par les villes (voir tableau 1 et figure 1). Parfois même, le budget municipal affecté à ce service a diminué ou a stagné, limitant les niveaux d'efficacité désirés¹⁴. Par conséquent, depuis 2002, le nombre de policiers par habitant a stagné ou diminué au Québec, au Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Ontario (voir tableau 2). Le manque de ressources a eu des effets négatifs: les forces de police ont dû revoir leurs stratégies de planification organisationnelle et adopter des mesures innovantes en matière de gestion publique (*new public management*) pour tirer le plus possible du peu de ressources dont elles disposaient.

Tableau 1. Budget annuel des forces de police de Toronto et de Montréal

ANNÉE	<i>Metropolitan Police Toronto</i>	Hausse par rapport à l'année précédente %	<i>Service de Police de la Ville de Montréal</i>	Hausse par rapport à l'année précédente %
1997	522 130 600	3,06	-	-
1998	522 145 800	0,003	-	-
1999	537 911 400	3,02	390 002 000	-
2000	577 893 300	7,43	389 451 000	-0,14
2001	600 934 100	3,99	399 869 000	2,7
2002	634 336 300	5,56	420 743 000	5,19
2003	668 997 800	5,46	405 253 000	-3,68
2004	707 767 900	5,8	443 368 000	9,4
2005	753 856 800	6,35	468 429 000	5,65
2006	-	-	486 478 800	3,85

Source : Tableau construit à partir des données fournies par les rapports annuels du *Toronto Police Service* et du Service de police de la Ville de Montréal.

Figure 1: Budget des forces de police de Toronto et de Montréal, 1999-2005



Source : Figure produite d'après des données fournies par les rapports annuels du *Toronto Police Service* et du Service de police de la Ville de Montréal.

Tableau 2 : Effectifs policiers pour 100 000 habitants par province et territoire

	ANNÉE				
	2002	2003	2004	2005	2006
Canada	186,2	187,6	187,0	189,1	193,5
Labrador	150,0	148,1	148,1	150,5	154,9
Île-du-Prince-Édouard	156,3	158,8	150,2	154,2	159,3
Nouvelle-Écosse	170,4	171,7	172,3	173,2	177,7
Nouveau-Brunswick	174,1	170,4	173,1	172,5	171,7
Québec	193,9	191,8	191,1	194,2	198,7
Ontario	187,0	189,6	187,1	186,7	189,4
Manitoba	192,0	196,1	193,6	191,6	196,4
Saskatchewan	201,6	200,8	202,2	202,3	204,2
Alberta	156,7	158,2	159,9	163,8	172,1
Colombie-Britannique	169,1	171,0	168,3	175,0	180,5
Yukon	418,1	405,5	392,1	387,2	374,3
Territoires du Nord-Ouest	385,6	385,9	399,1	402,5	397,8
Nunavut	386,2	414,9	414,5	403,4	406,8

Source : Statistique Canada, CANSIM, 2006.

La réduction budgétaire du gouvernement fédéral a eu pour conséquence une diminution de l'intervention de l'État comblée en partie par le secteur privé en tant que nouveau fournisseur des services de sécurité. Sans ouvrir le débat sur la dépendance de la sécurité des citoyens par rapport à leur pouvoir d'achat, admettons que l'intervention du privé dans ces activités pose certains problèmes d'équité au chapitre de la garantie de la sécurité de la personne, un droit fondamental. Les citoyens de condition modeste deviennent de plus en plus vulnérables, puisqu'ils ne peuvent pas payer pour assurer leur sécurité¹⁵. Autour du thème de la sécurité citoyenne se creuse alors un fossé social qui vient s'ajouter à d'autres disparités d'accès équitable au chapitre de l'emploi, de l'éducation, de la santé ou de l'alimentation. La privatisation de la sécurité a suscité de nombreux débats dans le monde sur la légitimité de déléguer à d'autres acteurs la responsabilité de l'usage de la force, traditionnellement une fonction régaliennne de l'État.

Depuis les années 1980, la police a dû assumer, d'une part, une plus grande demande provenant des citoyens à cause de la criminalité grimpanante tandis que, d'autre part, la réduction de l'État a entraîné des compressions budgétaires. Les entreprises de sécurité ont vu la possibilité de se diversifier et de grandir avec l'approbation de l'État, qui pouvait compter sur ces associés stratégiques pour accomplir son devoir de protection des citoyens. Ainsi, aujourd'hui, 42 p.100 du secteur mondial de la sécurité privée se concentrent aux États-Unis et au Canada tandis que, par exemple, la participation de l'Amérique latine dans ce marché est de seulement 5,5 p.100¹⁶.

Une police communautaire inachevée¹⁷

Des résultats discutables

On a vu l'établissement d'un partenariat avec la communauté comme un moyen efficace de renforcer le service en temps de restrictions budgétaires. Suivant une tendance mondiale, le Canada a adopté l'idée de la police communautaire. Quoiqu'il existe une littérature importante sur ce modèle de police, peu d'évaluations sur le terrain ont décrit ses résultats réels et concrets sur la communauté elle-même ou à l'intérieur des corps de police. La plupart des études signalent que le modèle n'a été appliqué que partiellement à cause du scepticisme des policiers, notamment au milieu de la hiérarchie, et de l'apathie des autorités locales, qui l'ont considéré comme une approche trop douce aux problèmes de grand banditisme¹⁸.

Au Canada, la perspective communautaire sur le thème de la sécurité des citoyens a été généralement conservatrice. Selon Murphy, on a vu la communauté comme une source d'information et un soutien, mais jamais comme un corps capable de pleinement prendre part à la responsabilité partagée de contrer la délinquance. La police dirige les projets

communautaires particuliers, mais les communautés n'arrivent pas réellement, en retour, à exercer leur influence sur la police. Dans certains cas, la participation des communautés peut être insignifiante dans le cadre du modèle de police orienté vers la communauté. Plusieurs villes du Canada ont mis en place des comités communautaires de consultation dont le rôle se limite à conseiller la police. Par exemple à Victoria le rôle principal de quelques citoyens se limite au service de bénévoles aux guichets publics de la police. À Edmonton la philosophie du modèle se borne à une activité d'îlotage pour récolter des renseignements auprès des voisins et des commerçants du quartier¹⁹.

Les centres de police communautaire (*Community Police Centers, CPC*) implantés dans plusieurs villes canadiennes représentent un excellent exemple de système de police orienté vers la communauté. Ces centres sont organisés par un ou deux policiers avec l'aide d'un groupe de bénévoles, qui ont pour mission la prévention du crime dans les quartiers environnants.²⁰ Ces centres ont la vertu de rendre visible l'intérêt de la police pour la communauté, ce qui permet l'échange de renseignements et une relation plus étroite avec la population. D'une part, les citoyens ont un accès rapide à ces centres et, d'autre part, la police peut établir des relations avec la communauté.

Cependant, les faits suggèrent que ces centres ont eu un effet discutable sur la prévention du crime. Par exemple, les postes de police installés à Victoria dans les années 1980 n'ont réduit ni le crime ni le sentiment d'insécurité. L'utilité est discutable dans la mesure où les membres de la communauté n'utilisent pas les services des CPC. L'évaluation des CPC menée à Ottawa en 2003 a montré que les programmes de prévention pouvaient difficilement être développés, étant donné le manque d'interaction entre les policiers en fonction et leurs collègues du poste de quartier. Les policiers non reliés directement aux CPC étaient peu informés sur les activités des centres et ils n'aspiraient pas à y participer, les trouvant inintéressantes. Les policiers qui travaillaient aux CPC n'étaient pas considérés comme de vrais agents, mais plutôt comme des responsables des relations publiques²¹.

À Edmonton le *Neighborhood Empowerment Team Program (NET)* a cherché à réduire la criminalité grâce à une double approche qui conjugait l'activité policière habituelle et le développement du tissu social. Le programme comprenait deux volets : l'intervention communautaire (*Community Intervention*) et le renforcement des capacités communautaires (*Community Capacity Building*)²². On a d'abord installé des postes de police à proximité des communautés; ensuite, le secteur public, le secteur privé et les résidents ont conclu un partenariat; puis, on a mis en œuvre des programmes améliorant la qualité de vie.

Ce modèle a suscité l'intérêt d'autres forces de police canadiennes qui ont voulu l'appliquer sur leur territoire. Cependant, l'évaluation de cette expérience n'est pas concluante. Certains résultats sont contradictoires et confus. Dans certains cas, une augmentation du nombre d'appels d'urgence a suivi l'implantation du programme, dans d'autres, le nombre de délits dénoncés semble avoir chuté dans les secteurs où opèrent les NET. De temps à autres, l'augmentation du nombre de délits a coïncidé avec l'étape de l'intervention sociale. De plus, le maintien du programme a parfois connu des ratés faute de ressources, de fidélité aux accords et de soutien de la part des hauts gradés.

Méthode douce, manière forte

Ce modèle communautaire mis en œuvre par la police de Toronto a été aussi mal accueilli qu'ailleurs dans le monde, où l'organisation agit de façon isolée et où elle n'arrive pas à s'intégrer à l'ensemble de la police, qui la voit comme une division distincte. Les mécanismes traditionnels de gestion de la police n'ont pas changé pour adopter ce modèle communautaire, ce qui met en contradiction la ligne « dure », qui s'attaque au grand banditisme, et la ligne « douce », qui cherche à améliorer l'image de la police et ses relations avec le public²³.

Tout de même, des brigades spécialisées de Toronto ont adopté le *community policing*, jugé inapproprié pour contrer le grand banditisme ailleurs dans le monde et donc traditionnellement écarté. La brigade anticriminelle de la ville a mis en œuvre un projet communautaire visant la réduction du crime de 20 p.100. Différents représentants de la société ont été invités à des réunions pour trouver réponse à la question suivante: « Comment réduire le vol de 20 p. 100? ».

Après cette première étape consultative, la brigade a adopté des recommandations en regroupant ses services et en attirant l'attention de la communauté. C'est ainsi qu'est né le Groupe de travail pour la réduction du vol, qui a proposé des solutions pour combattre la délinquance. Ce groupe a signalé plusieurs lacunes dans la lutte contre le vol. Premièrement, l'exclusion de partenaires potentiels nuisait à la collaboration entre la police et la communauté et, deuxièmement, l'étude au cas par cas limitait la possibilité de cerner les causes communes à la criminalité et de trouver des solutions pérennes. Même si l'exemple de Toronto n'a malheureusement pas été l'objet d'une évaluation réelle, elle reste une des expériences les plus prometteuses. Ce modèle orienté vers la communauté a gagné le soutien du public, facilité la décentralisation des opérations et suscité des sentiments d'appartenance et d'association entre la communauté et la police²⁴.

Entre 1986 et 1994, les premières réformes adoptées à Montréal ont elles aussi eu pour objet le rapprochement entre la police et les communautés afrocanadiennes après l'assassinat d'un des membres de cette communauté

par un policier. La littérature spécialisée appelle « gâchette facile » ce type de bavure policière, un acte d'abus d'autorité par lequel un citoyen désarmé est blessé mortellement par un policier. En 1987, par exemple, un agent a tiré sur un jeune homme d'origine africaine; en 1991, un membre de la communauté haïtienne a été tué par la brigade de forces spéciales qui l'a confondu avec un suspect et, en 1993, un chauffeur de taxi souffrant de troubles mentaux est mort dans un poste de police des conséquences de blessures infligées par des agents de police²⁵.

Ces excès ont suscité une remise en question des relations entre la police et la communauté. Pour apaiser les tensions, la police montréalaise a entrepris deux grandes réformes qui n'ont pas eu le succès attendu et dans certains cas, les autorités ont fait marche arrière après quelques années. La réforme de 1986 a embrassé avec enthousiasme le modèle de police communautaire malgré la réticence de nombreux officiers affectés aux patrouilles, qui ont dû suivre de nouvelles formations. En 1994, après l'échec de cette première expérience, le nouveau chef de la police a cerné quatre besoins au sein de la population : une réponse immédiate aux appels de secours, une plus grande visibilité, des solutions durables au problème de la délinquance et le respect des citoyens.

Pour répondre à ces attentes, la police a adopté le modèle de la « résolution de problèmes » (en anglais *problem oriented solving*)²⁶ en partenariat avec d'autres institutions publiques, corporations professionnelles, associations de gens d'affaires et citoyens en général. De même, la police a fait l'objet d'une réforme interne visant l'aplanissement de la pyramide organisationnelle par la suppression de près de la moitié des rangs et par la décentralisation des responsabilités du service en 49 nouveaux postes de quartier qui auraient dû intégrer toutes les spécialités antérieurement concentrées en 23 commissariats.²⁷ Cette réforme a malheureusement échoué. En premier lieu, tandis que le service se morcelait entre 49 postes, les enquêtes criminelles, elles, se poursuivaient, regroupées dans 4 centres opérationnels, désarticulant ainsi le travail de terrain et l'enquête. En deuxième lieu, quoique le processus de réorganisation de la ligne 911 ait permis le tri entre les appels urgents et les autres afin de libérer les policiers pour la prévention et la résolution de problèmes, les agents sont tout de même restés absorbés par le travail administratif et bureaucratique. En troisième lieu, le partenariat avec la communauté s'est avéré peu productif dans la mesure où les priorités des chefs de quartier, des corporations professionnelles ou des associations ne concordaient pas et que les policiers avaient contraint certains citoyens et commerçants d'assister aux réunions.

Ces réformes ont finalement été révisées en 2004. On a rétabli la hiérarchie précédente et rectifié la décentralisation. En bref, le cas de Montréal constitue un exemple intéressant de ce qui se produit lorsqu'on applique de nouveaux modèles de police sans préalablement prendre en

compte les circonstances des organisations et des milieux où ils doivent être implantés, ce qui les condamne à l'échec malgré les bonnes intentions des cadres supérieurs qui les proposent.

Les tensions entre la militarisation des forces de police, l'unité nationale et les libertés fondamentales²⁸

Une police militaire historiquement symbole de la souveraineté

En 1974, un officier de la GRC perdit plusieurs doigts alors qu'il tentait de fabriquer une bombe. Cette nouvelle montra le visage occulte d'un corps de police qui avait symbolisé la fierté nationale pendant plusieurs décennies. Bien que l'agent de police, qui appartenait aux services de renseignement, ait affirmé avoir voulu désamorcer l'engin explosif, la presse découvrit un inextricable réseau d'activités illicites et criminelles commises par des membres de la GRC²⁹.

La police fédérale canadienne a compté, depuis sa création, parmi les symboles de la souveraineté de la nation canadienne. Cependant, son désir de garantir cette unité l'a parfois amenée à transgresser la légalité sous prétexte de contrer le « bolchevisme » pendant l'entre-deux-guerres ou la montée du mouvement indépendantiste québécois dans les années 1970.

L'histoire de la police canadienne est liée intimement à la consolidation du Canada en tant que nation, ce qui lui confère un caractère particulier, d'abord comme un garant de l'unité nationale, ensuite comme une force à caractère militaire appelée à occuper et à protéger les territoires. Lorsque les conférences de Charlottetown et de Québec en 1864 jetèrent les bases de la Confédération canadienne, il fallut munir la nation naissante d'une force publique capable de représenter l'unité nationale et ses valeurs. Ainsi naquit la GRC en 1873, et ce, six ans seulement après que les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse aient souscrit l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, qui donna naissance à la confédération avec la participation de la Colombie-Britannique en 1871 et de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873.

La police canadienne était au début une police d'État consacrée à la préservation de la sécurité nationale grâce à un réseau de renseignement et d'information qui allait être démantelé un siècle plus tard après quelques scandales. Contrairement à d'autres polices anglo-saxonnes comme la police anglaise, la police fédérale au Canada a constitué essentiellement une force militaire destinée à combattre tout ce qui menace la fragile unité nationale. Au contraire, en Angleterre, la police métropolitaine créée par Robert Peel en 1829 a refusé d'être assimilée à un service de l'État et s'est considérée elle-même comme un corps de citoyens en uniforme au service d'autres citoyens. En fait, l'absence d'armes distingue cette force, l'une des premières polices modernes au monde³⁰.

L'idée d'une police à cheval au Canada est peut-être inspirée de la division montée créée à la *London Bow Street* en 1758 pour réprimer la délinquance au-delà des portes de Londres. Incorporée à la nouvelle police anglaise en 1936, cette police montée s'est montrée extrêmement efficace pour combattre les désordres et les mouvements de foule pendant le XIX^e siècle, quand lesdites « classes dangereuses », appauvries par la révolution industrielle, se sont soulevées pour exiger l'amélioration de leurs conditions de vie³¹.

Malgré l'ascendant évident de la Grande-Bretagne sur la jeune nation canadienne, le modèle de police montée de type militaire s'est probablement inspiré de différents corps, comme celui de l'Irlande, et de la panoplie de gendarmeries qui sont nées en Europe, notamment durant le XIX^e siècle. Certains auteurs signalent que diverses polices des anciennes colonies ou mandats britanniques ont adopté le modèle de la *Royal Irish Constabulary*. S'il en est ainsi, il faut accepter que cette inspiration fondatrice a donné un caractère particulièrement polémique à la nouvelle institution. Il suffit de rappeler que son prédécesseur, l'*Irish Peace Preservation Force* (IPPF), a été établi pour agir comme une réserve de l'armée lors des manifestations indépendantistes ou nationalistes en Irlande afin d'imposer l'ordre au sein d'une société soumise à l'occupant. Ce modèle impérial allait être reproduit aux quatre coins du monde : en Inde, en Palestine, au Kenya, en Jamaïque et, naturellement, au Canada³².

Le modèle des forces de police de type militaire que connaissait l'Europe continentale a aussi influencé la GRC, malgré la couleur rouge de son uniforme, symbole de la royauté britannique³³. La GRC était avant tout un corps militaire présent à la campagne, semblable aux gendarmeries européennes comme la maréchaussée du XVII^e siècle, devenue ultérieurement la gendarmerie française³⁴.

La nouvelle police est devenue le symbole du Canada et la représentante de la nation souveraine sur de vastes étendues peu habitées et marquées par de rigoureuses conditions hivernales. Elle a été la représentante de l'État là où il n'existait aucun service public, pour assurer la colonisation de territoires inhabités. Essentiellement ses tâches se sont concentrées autour de la préservation de la colonisation humaine des régions de l'Ouest, du contrôle de la contrebande d'alcool et de fourrures et du respect des lois du Canada sur l'ensemble du territoire. Bien que la Gendarmerie n'ait jamais fait partie du ministère de la Défense, elle a été avant tout une cavalerie équipée de canons comme au cours de la « Marche vers l'Ouest » de 1874, qui a opprimé les Autochtones sous le prétexte d'instaurer l'ordre et le droit dans le Nord-Ouest³⁵. La police joua alors un rôle instrumental d'unification et d'apaisement des territoires colonisés. Elle a été en outre l'unique représentante de l'État dans les régions inhospitalières.

La militarisation croissante, la schizophrénie du terrorisme et l'ordre public

Ce profil militaire n'a pas fait obstacle à la protection des droits civiques et de la vie démocratique qui se sont développés tout au long du XX^e siècle. Cependant, des accusations d'abus d'autorité et de violation des droits de la personne ont limité les pouvoirs de son service de renseignement à partir de 1970. Paradoxalement, son caractère militaire s'est renforcé à partir de 1990 en réponse à une criminalité de plus en plus virulente, à des manifestations urbaines d'envergure et, plus récemment, à la lutte contre le terrorisme. Même si la GRC n'est pas aujourd'hui l'unique corps à louer ses services dans certaines régions du pays, les différentes forces de police organisées directement par certaines provinces et municipalités ont dû s'adapter elles aussi à ces nouveaux défis en accentuant leurs appareils de répression et de renseignement.

Ce mouvement obéit à une tendance mondiale où les corps de police mettent l'accent sur l'intervention de force, malgré l'existence d'autres modèles, comme l'intervention communautaire, qui ont été amplement médiatisés, mais adoptés timidement par les autorités et les cadres policiers. Depuis 1990, la militarisation de la police est croissante dans le monde, même dans des organisations considérées traditionnellement comme appartenant au domaine civil. Par exemple, pendant la dernière décennie, les manifestations des altermondialistes à Seattle, à Gênes et à Québec ont rendu patente la nécessité de mieux former et équiper les forces de police pour composer avec des manifestations de proportions considérables. En particulier, au Canada, la police de la Sûreté du Québec a dû surmonter la mobilisation anticapitaliste dans la capitale provinciale. Ce défi a mis à l'épreuve l'appareil antiémeute. Certains auteurs ont signalé que l'image d'une police répressive a érodé les possibilités d'un corps qui tendrait la main vers la communauté. Ils décrivent l'apparition d'une société foucauldienne en permanente coercition et vigilance³⁶. Ces assertions semblent exagérées si l'on considère les garanties des droits civiques qu'a traditionnellement protégées le gouvernement canadien, notamment après l'adoption de la *Charte des droits et libertés*. Néanmoins, la ligne dure et l'appareil de renseignement adoptés pour contrer d'éventuelles attaques terroristes et préserver l'ordre public ont donné aux forces de police un caractère plus proche des organisations militaires que des modèles communautaires à la mode depuis la fin des années 1980.

En outre, la stratégie communautaire s'est elle-même avérée inefficace pour contenir les manifestations. À Montréal, par exemple, une intervention de type communautaire a tourné au fiasco, en 1993, lorsque la police a voulu maîtriser la foule de partisans de l'équipe de hockey des Canadiens. Il y avait eu précédent en 1986, des partisans ayant à l'époque pillé des magasins et détruit une partie du centre-ville. En 1993, la presse montréalaise avait attiré l'attention sur la possibilité de nouveaux désordres

lors de la finale du championnat de hockey. Un juge a alors condamné la ville et la police pour leur immobilisme. Pour éviter de nouveaux désordres, en 1993, la police a été mobilisée sans démonstration de force ni utilisation des groupes antiémeutes³⁷. Les policiers ont reçu l'ordre d'observer les événements comme lors d'une fête populaire. En conséquence, les partisans ont dévasté à nouveau le centre-ville face à des agents inertes toutefois vêtus de leurs uniformes antiémeutes. L'intervention policière a été totalement inadéquate par rapport aux circonstances. Sous prétexte de consensus, la police n'a pas su jouer son rôle traditionnel de maintien de l'ordre.

Si l'utilisation de la force pour réprimer des manifestants parfois violents et une criminalité bien armée et organisée a augmenté après les attentats du 11 septembre 2001, la police canadienne a dû transformer son travail en se consacrant davantage à la surveillance des lieux vulnérables et en adoptant de nouveaux procédés de renseignement pour parer aux menaces du terrorisme. Cette accentuation comporte plusieurs contradictions.

En premier lieu, le Canada n'a pas été la cible d'attaques terroristes d'envergure. Entre 1973 et 2003, il y a eu quelques incidents impliquant de petits groupes d'écologistes ou de défense des droits des animaux qui donnaient voix à leurs revendications par l'intimidation et par la destruction de départements dans des universités, de laboratoires où avaient lieu des expériences avec des animaux ou de granges qui produisaient des organismes transgéniques. De même, pendant le premier référendum en 1980 pour la séparation du Québec, on a rapporté quelques incidents de vandalisme et d'agression contre les symboles du monde anglophone, notamment des entreprises qui ne prônaient pas suffisamment la langue et la culture françaises. Des activistes antiavortement ont aussi commis des actes d'intimidation à l'encontre de cliniques, et des sectes religieuses et des groupes racistes, contre des minorités ou des symboles de la modernité (par exemple l'Ordre du Temple solaire et le Ku Klux Klan en Colombie-Britannique)³⁸.

La menace la plus importante est probablement venue du Front de libération du Québec (FLQ) entre 1963 et 1973 et a provoqué la pire des crises en matière de sécurité : la « Crise d'octobre » de 1970. Après l'enlèvement, puis l'assassinat du ministre de l'Immigration et ministre du Travail et de la Main-d'œuvre de la province, Pierre Laporte, le premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau, a décrété les mesures de guerre. Puis, le premier ministre de la province, Robert Bourassa, a fait appel aux troupes fédérales. Les mesures de guerre, mesures d'exception, ont permis des arrestations sans mandat, facilitant le démantèlement du FLQ, qui avait fait exploser plusieurs centaines de bombes. La GRC a joué un rôle essentiel dans l'anéantissement du groupe³⁹. Cependant elle a aussi été accusée par quelques nationalistes d'avoir utilisé des moyens illégaux comme

l'infiltration « d'agents provocateurs » qui auraient commis quelques-uns des attentats.

Malgré cette liste de groupes qu'on pourrait qualifier de terroristes, ces attentats sont loin d'être comparables aux nouvelles formes de terrorisme. Le Canada n'a pas souffert d'attaque dévastatrice sur son territoire, bien que la menace doive toujours être considérée comme latente. Quoiqu'il n'y ait pas eu d'attentat d'envergure au cours des deux dernières décennies, la concentration de ressources financières et d'énergie dans ce sens s'est faite au détriment d'autres domaines importants de la sécurité touchant la population au quotidien.

Le gouvernement pourrait à la rigueur justifier l'investissement important de crédits dans la campagne antiterroriste par la prévention d'attaques éventuelles. Néanmoins, l'attention que retient le terrorisme pour les forces de police canadiennes ne correspond pas à la réalité et ne respecte pas la relation coût-bénéfice qu'un tel investissement peut signifier pour le citoyen. Le gouvernement a attribué 193 millions de dollars canadiens à la sécurité intérieure pour l'année 2006 sous la rubrique « Protection des familles et des communautés canadiennes », tandis que la protection des frontières, sous le titre « Protection des frontières », a reçu 188 millions⁴⁰.

La militarisation croissante des services de renseignement résulte aussi de la coopération avec le gouvernement des États-Unis. Pour celui-ci, le Canada représente un allié stratégique dans la lutte antiterroriste. En effet les deux pays ont souscrit des accords de coopération militaire et policière dans cette lutte. Cependant, ce type de collaboration semble servir surtout les intérêts stratégiques des États-Unis. Premièrement, le Canada sert de « cordon sanitaire » contre le terrorisme dans la stratégie de Washington. Deuxièmement, ce type de coopération permet aux États-Unis de libérer des ressources financières et d'alléger le poids qu'a fait peser la politique dite *War on terror* dans le budget national depuis 2001. Il suffit d'évoquer le cas du traditionnel Superbowl aux États-Unis, événement qui passa du statut de question de sécurité citoyenne à une priorité pour la défense nationale avec la coopération de l'Aviation canadienne. Pendant le match de football américain, l'espace aérien au-dessus du stade a été protégé par des avions de chasse canadiens avec les conséquences financières qu'implique une telle opération⁴¹.

Une deuxième contradiction est survenue lorsque les services de police ont été redéfinis comme des pivots de la sécurité nationale et transformés en appareils d'État dont l'activité subreptice et secrète est soustraite à l'examen public. Dès octobre 2001, le gouvernement fédéral a augmenté le budget antiterroriste à 280 millions de dollars et a présenté un plan d'investissement sur 5 ans pour un total de 7,7 milliards de dollars, dont 1,6 destinés à renforcer les services de renseignement et la police⁴². Le

gouvernement du premier ministre Paul Martin inclut dans son cabinet de 2003 un nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. La ligne politique canadienne en la matière souligne que le terrorisme étant un problème global, tous les pays doivent collaborer pour combattre le « nouveau terrorisme » comme celui d'Al-Qaeda⁴³.

Cependant le montant des crédits réservés n'est jamais connu du public. Les citoyens n'ont pas la possibilité de surveiller les actions de la police et des institutions publiques qui en dépendent, ce qui était pourtant une des prémisses essentielles de l'adoption du modèle de police communautaire. En effet, l'un de ses nombreux postulats était l'intervention directe des habitants du quartier sur leur police. Dès qu'une partie des missions de sécurité englobe des questions d'ordre public et de défense de l'État même, la notion de proximité entre le citoyen et la police devient ténue. Selon Mawby :

*[T]he RCMP with its traditional order-maintenance emphasis and its involvement of a wide range of administrative responsibilities appears as a more remote and more militaristic alternative. Moreover with its centralized structure it is clear that local accountability has traditionally been restricted, even where its relationship is a contractual one [...]*⁴⁴.

À partir de ce dernier point, il est possible de conclure à une troisième contradiction. Cette nouvelle stratégie va à l'encontre du modèle communautaire adopté au cours des 15 dernières années. La police de proximité était essentiellement un moyen de jeter des ponts vers les communautés, d'une part en procurant son soutien et sa collaboration et, d'autre part, en répondant aux besoins les plus pressants de la population. Or la militarisation de la sécurité citoyenne rompt avec cette tendance, car les communautés sont mises au service de la stratégie de sécurité nationale. Les besoins du citoyen sont non seulement relégués à l'arrière-plan, mais les communautés commencent à être elles-mêmes surveillées. Elles deviennent l'élément clef en tant que source d'information dans ladite « guerre contre le terrorisme ». Selon Christopher Murphy :

*Community members are encouraged to reaffirm their suspect citizenship and political loyalty by watching, calling, and sharing information on suspicious neighbors or friends with local police. The surveillance gaze of neighborhood watch programs shifts from watching strangers to watching suspect neighbors. National security agencies encourage local police to use their community-policing programs and relationships to penetrate local communities to provide community intelligence and, if necessary, to use policing techniques such as community surveillance, paid informants, and undercover operations. In a national security context, local police are there to meet national security needs, thus privileging national security over local policing concerns*⁴⁵.

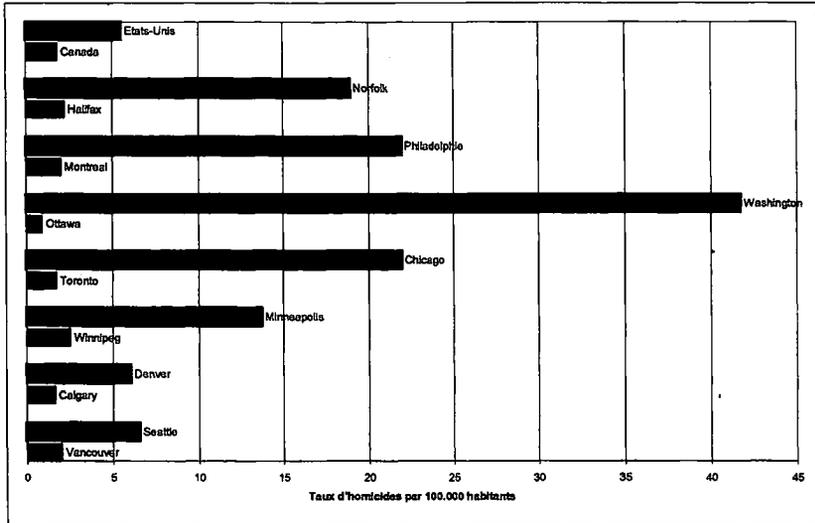
En bref, au Canada, la militarisation de la sécurité citoyenne au profit de sa police, par l'effet d'un retour à des pratiques traditionnelles ou par l'adaptation à la conjoncture, a fait en sorte que les expériences de police communautaire ont été reléguées au second plan et sont devenues un exercice rhétorique de relations publiques plutôt qu'une stratégie efficace de prévention du crime. Les autorités privilégient la méthode forte, qu'elles jugent plus à même de répondre aux menaces criminelles contemporaines. Toutefois, ce noyau dur peut éroder les bonnes relations avec le public et peut créer des tensions entre la police, les minorités ethniques, certains groupes religieux et les jeunes défavorisés.

Le succès des politiques de sécurité citoyenne au Canada

Il ne serait pas juste de laisser l'impression au lecteur que l'appareil de sécurité des citoyens au Canada est dans le marasme. En fait, le Canada est connu comme l'un des pays les moins violents au monde, où les principes de sécurité de la personne et de qualité de vie sont à l'ordre du jour. De façon spéculative on peut affirmer que de meilleures conditions sociales et économiques réduisent la propension au crime. Les 4 centres urbains les plus importants du Canada, Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal, comptent parmi les 25 meilleures villes du monde sur le plan de la qualité de vie⁴⁶. L'Organisation des Nations Unies a inclus le Canada parmi l'un des cinq pays où l'on jouit de la meilleure qualité de vie et l'a classé premier à plusieurs reprises depuis 1990⁴⁷. La possibilité d'offrir de meilleures conditions en matière de santé, d'éducation et d'emploi est fondamentale pour éliminer les problèmes de désocialisation qui peuvent provoquer des comportements délinquants. De plus, le caractère multiethnique des principales villes canadiennes n'a pas entraîné les problèmes sociaux d'intégration qui auraient pu dégénérer en délinquance comme cela a été le cas en France en octobre 2005, lorsque de jeunes Français d'origine maghrébine se sont soulevés contre les institutions de leur pays, ou au Royaume-Uni en 2001 lors des émeutes raciales de Bradford⁴⁸.

Au Canada, les politiques fédérales ont cherché à intégrer les communautés immigrantes et les réfugiés. Bien que certaines communautés aient parfois été étiquetées comme liées à des groupes criminels, elles ont pu s'intégrer à la société canadienne, ce qui a contribué grandement à maintenir la sûreté. Par exemple, certaines franges de l'opinion publique, la police et la presse ont pu faire associer les *pickpockets* du métro de Montréal aux ressortissants d'un pays andin, les trafiquants de drogue des rues de Toronto aux immigrants d'une île des Caraïbes, ou les mafias des deux villes aux descendants d'immigrés d'un pays de l'Europe méditerranéenne. Cependant, de manière générale, les immigrants ne sont pas considérés comme une menace à la sécurité, ce qui n'est pas le cas dans bien d'autres pays où l'on considère la question migratoire comme un problème de sécurité. Au contraire, au Canada, la possibilité d'une séparation de la province du Québec après deux référendums en 1980 et

Figure 2 : Comparaison du taux d'homicides parmi des villes de taille semblable aux États-Unis et au Canada



Source : Commission des libérations conditionnelles, 2000.

1995 a poussé le gouvernement fédéral à intégrer ces communautés pour préserver l'unité nationale au moyen de politiques d'accueil et d'aide à l'installation des nouveaux arrivants⁴⁹. De même, les communautés autochtones ont obtenu une aide et des prérogatives considérables dans leurs territoires. Les uns et les autres sont maintenant réticents à soutenir une éventuelle séparation du Québec. De surcroît, les immigrés et leurs descendants se sont vus bien intégrés, ce qui a limité les confrontations raciales ou religieuses.

En outre, la police canadienne a été efficace dans le démantèlement de réseaux internationaux de grand banditisme liés à la pédophilie, à l'esclavage et à tout autre type de trafics illégaux. Le principe consiste à créer un cordon sanitaire pour protéger le Canada des menaces externes qui proviennent généralement des mafias internationales. À l'intérieur du pays, la police a démantelé la bande de motards des Hells Angels, qui dirigeait des assassinats et d'autres activités criminelles, comme l'extorsion et le trafic de stupéfiants et d'armes. En particulier, au Québec, l'opération *Printemps 2001*, planifiée par la police provinciale et la GRC, a démantelé une partie de ce réseau criminel, arrêtant plusieurs de ses dirigeants. Puis, en septembre 2006, l'opération *Project Tandem* a démantelé partiellement cette bande en Ontario.

Tableau 3 : Comparaison du taux annuel d'homicides en milieu urbain aux États-Unis et au Canada

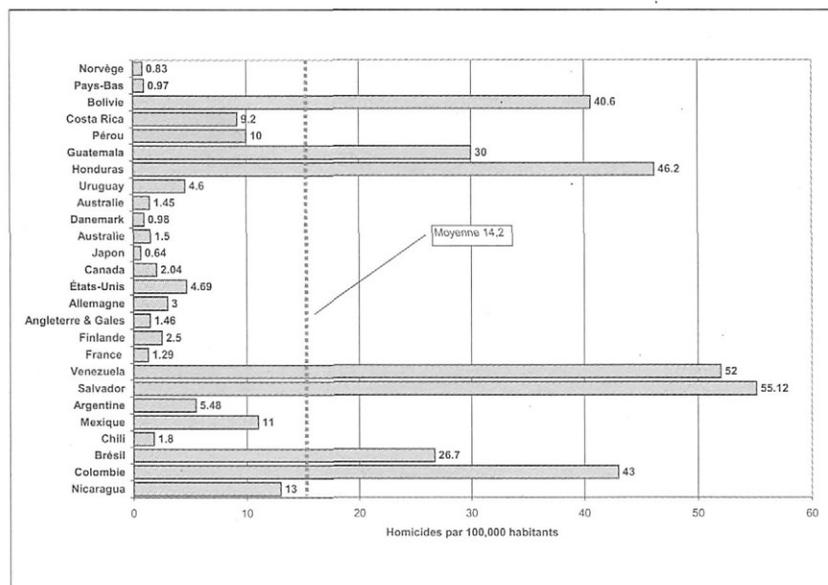
	Canada	États-Unis
Vancouver	2	
Seattle		6,5
Calgary	1,6	
Denver		6
Winnipeg	2,5	
Minneapolis		13,7
Toronto	1,7	
Chicago		21,9
Ottawa	0,9	
Washington		41,7
Montréal	2	
Philadelphie		21,9
Halifax	2,2	
Norfolk		18,9
Canada	1,8	
États-Unis		5,5

Source : Gouvernement du Canada, Commission des libérations conditionnelles, 2000.

Le Canada jouit d'un taux de criminalité modéré, tandis que son voisin du Sud, les États-Unis, n'arrive pas à atteindre des chiffres semblables malgré ses nombreuses réformes des forces policières. Si l'on compare des villes canadiennes et américaines dont les conditions géographiques et démographiques sont similaires, les différences sont évidentes. Tandis que la moyenne annuelle canadienne est de 1,8 homicide pour 100 000 habitants pour un échantillon donné de villes, aux États-Unis le taux est de l'ordre de 5,5, avec des cas extrêmes comme Chicago et Philadelphie, où le taux atteint 21,9, et Washington, où il atteint 41,7 (voir figure 2 et tableau 3).

Par comparaison avec d'autres capitales de pays industrialisés, Ottawa présente l'un des taux d'homicides les plus bas, avec Tokyo et Rome (voir tableau 4). Parmi une sélection de pays développés, le Canada déplore moins de morts violentes que l'Autriche, le Danemark, la France, le Japon, la Suède, la Suisse et les États-Unis (voir figures 3 et 4).

Figure 3 : Comparaison internationale d'homicides par 100 000 habitants, 2005-2006



Source : CEDOC, *Anuario Estadístico Nicaragua*, 2005; DIJIN, *Revista Criminalidad Colombia*, 2005; Secretaria Nacional de Seguridad Pública, Departamento de Pesquisa, *Indicadores de Criminalidade*, Brésil, 2003; Paz Ciudadana, *Estadísticas Chile*, 2005; Instituto Ciudadano de Estudios sobre la Inseguridad-ICESI México 2005; Indec, *Tasa de delincuencia y hechos delictivos registrados por policía, Gendarmería y Prefectura, por provincia, según tipo de delito, total país*, Argentina, 2004-2005; 2006 Policia Nacional Civil El Salvador, *Incidencia delictuencial*, 2007; Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, *Évolution de la criminalité constatée en 2006*, France; Seppo Sivula, Ministry of the Interior, Police department, Finlande, 2006; Walker, Allison, Chris Kershaw and Sian Nicholas, « Crime in England and Wales 2005/2005 », *Home Office Statistical Report*, juillet 2006; KBA Police Kriminalistik Germany 2006; FBI Uniform Crime Report, 2005; Statistique Canada, *Juristat Canadian Centre for Justice Statistics*, vol. 26, no 6, 2006; Australian Institute of Criminology/ Australian Government, *Australian Crime. Facts and Figures*, 2005; Statistics Norway, *Statistical yearbook of Norway 2006*, « Violent deaths »; Statistics Netherlands, *Big cities murder reduced by half*, 2006; Observatorio Nacional sobre violencia y criminalidad, Ministerio del Interior, Uruguay, 2006; *Observatorio de la Violencia Boletín*, Enero-Diciembre 2007, Edición no 5 2007, Universidad Nacional Autónoma de Honduras RESSCAD XII, 2005; Policia Nacional del Peru, Instituto Nacional de Estadística de Bolivia, 2004; *Japan Statistical yearbook*, 2007.

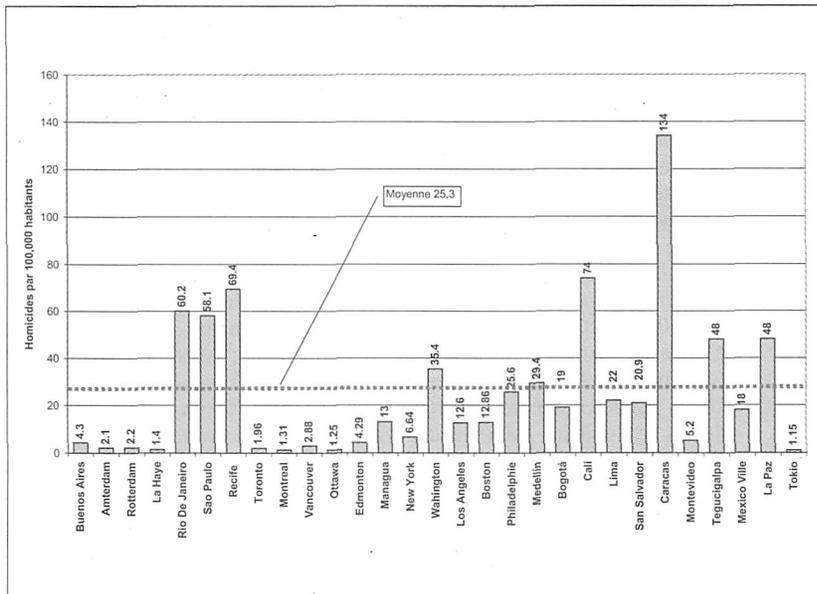
Note : Les taux ont été calculés à partir de données démographiques mises à jour. Dans le cas de la Bolivie, les données ne sont pas fiables.

Tableau 4 : Taux d'homicides par 100 000 habitants dans les capitales des pays occidentaux

CAPITALES	ANNEES				
	1995	1996	1997	1998	1999
Londres	2,2	1,85	2,51	2,09	2,47
Belfast	3,11	6,93	5,55	6,26	3,87
Bruxelles	1,58	1,79	2,11	2,31	3,6
Paris	4,73	2,98	2,16	2,44	2,02
Berlin	3,6	3,49	4,34	2,83	2,53
Rome	1,13	1,24	1,32	1,25	1,10
Lisbonne	2,60	3,50	2,60	1,84	1,52
Madrid	2,57	2,88	3,24	3,26	-
Sydney	1,9	1,9	1,9	1,5	1,7
Ottawa	3,11	1,42	1,13	0,50	1,50
Tokyo	1,20	1	1,1	1,1	1,31
Washington	64,98	73,11	56,89	49,15	46,44

Source : Gordon Barclay et coll., siège social, Royaume-Uni.

Figure 4 : Taux d'homicides par 100 000 habitants, 2005-2006



Source : Voir figure 3.

Tableau 5 : Classement international selon le niveau de peur

Pays	Classement 1 = plus grand sentiment de peur 15 = plus bas sentiment de peur
Suisse	1
Portugal	2
Pologne	3
Japon	4
Australie	5
Belgique	6
Angleterre et Pays de Galles	7
Espagne	8
France	9
Irlande du Nord	10
Écosse	11
Canada	12
Pays-Bas	13
États-Unis	14
Finlande	15

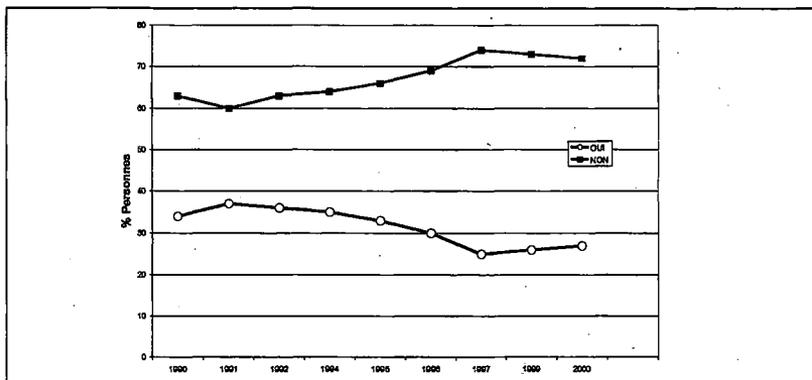
Source : *International Crime Victimization Survey 2001* dans Roberts, Julian. *La peur du crime et les attitudes à l'égard de la justice pénale au Canada 2001-2002*, rapport préparé pour le ministère du Solliciteur général du Canada, novembre, 2001.

Le Canada est un pays sûr, perturbé seulement par des cas isolés, amplement médiatisés, comme les fusillades du Dawson College en 2006, de l'Université Concordia en 1992 et de l'École Polytechnique en 1989, où des aliénés mentaux ont assassiné des élèves et des professeurs. Plusieurs grandes villes du Canada ne présentent pas plus d'une douzaine de meurtres par an, et l'usage d'armes à feu n'est pas pratique courante. Même le sentiment d'insécurité — véritable casse-tête pour les autorités du monde entier parce qu'il s'agit d'une variable psychologique difficile à contrer — est au Canada un des plus bas au monde (voir tableau 5). À la question traditionnelle utilisée pour mesurer l'appréhension des citoyens « Avez-vous peur pendant la nuit quand vous vous promenez dans votre quartier? », les Canadiens répondent qu'ils se sentent en sécurité. Entre 1976 et 1998 seulement 20 p. 100 ont répondu affirmativement à cette question. En 2000, 80 p. 100 des Canadiens se sentaient « très en sécurité » ou « raisonnablement en sécurité » quand ils se promenaient seuls, la nuit⁵⁰. Le sentiment de sécurité a augmenté lors des dernières années, et la peur a diminué de façon soutenue depuis les années 1990 comme le montre la figure 5⁵¹.

Quelques considérations finales

Les réformes les plus récentes de la police et la mise en œuvre de politiques de sécurité citoyenne au Canada ont eu plus ou moins de succès. La réduction de la participation du gouvernement fédéral à la myriade de contrats de police dans les provinces et les municipalités a remis en question le paysage de la sécurité des citoyens. En conséquence, les gouvernements provinciaux et municipaux ont renforcé deux stratégies. En premier lieu, la

Figure 5 : Peur de se promener seul la nuit dans son quartier au Canada : « Avez-vous peur pendant la nuit quand vous vous promenez dans votre quartier? »



Source : *International Crime Victimization Survey 2001* dans Roberts, Julian. *La peur du crime et les attitudes à l'égard de la justice pénale au Canada 2001-2002*, rapport préparé pour le ministère du Solliciteur général du Canada, novembre, 2001.

police communautaire s'est popularisée, mettant à contribution les habitants d'un même quartier et soulageant en partie la police de certaines responsabilités. En deuxième lieu, le secteur privé s'est développé en tant que fournisseur de services de surveillance et au chapitre des ressources du personnel et des revenus. Après les attentats du 11 septembre, le gouvernement fédéral a consacré une part considérable de son budget au renseignement et a renforcé les instruments de police contre le terrorisme. Paradoxalement, les attaques terroristes les plus récentes ne ciblaient pas le Canada.

Certaines réformes de la police ont été avortées ou encore sont restées inachevées ou sans effet. D'autres n'ont pas été suffisamment évaluées. Quelques auteurs ont signalé qu'une réforme perpétuelle, comme on en voit au Canada mais aussi dans le monde entier, a entraîné une fatigue des corps de police et mène généralement au scepticisme de leurs membres, qui souhaitent se consacrer à la lutte contre la criminalité sans gaspiller leur énergie et leurs ressources dans la mise en œuvre de nouveaux modèles et de nouvelles stratégies et formes de gestion. Le changement perpétuel ne permet pas d'accumuler un savoir-faire et ne répond pas aux demandes des citoyens toujours avides d'un service impeccable. La police ne peut pas satisfaire complètement les citoyens, car l'activité de prévention de la délinquance ne ressemble pas à d'autres services publics, comme la distribution d'eau potable ou la collecte des ordures. L'impunité et les sentiments d'insécurité perdurent même lorsque la police accomplit bien son travail et lorsque les statistiques officielles montrent une chute importante des taux de criminalité. Le chercheur Jean-Paul Brodeur propose de décréter un moratoire sur toute réforme policière dans le monde.

Son argument s'appuie sur le peu d'efficacité de ces réformes au cours des dernières années. En attendant une évaluation méticuleuse des réformes de la police et des méthodes retenues au Canada, il semble pertinent de retrouver un équilibre entre la garantie de sécurité citoyenne et la préservation de l'ordre public.

Notes

1. Nous avons choisi le terme de *sécurité citoyenne* plutôt que ceux de *sécurité des villes*, *sécurité intérieure* ou *sécurité publique*, amplement utilisés dans les travaux en la matière publiés en langue française. La *sécurité des villes* nous semble un concept restreint qui réduit la sécurité à un problème de grand centre urbain. La *sécurité intérieure* et la *sécurité publique* sont des notions vagues qui comprennent la myriade de menaces contre l'État et le maintien de l'ordre public sans tenir compte nécessairement des individus. En revanche, le terme anglais *citizen safety* s'approche de l'idée d'une sécurité des personnes en particulier dans le cadre d'un régime démocratique et d'un État de droit qui respecte les droits fondamentaux des citoyens.
2. Nous reprenons le terme anglais *community policing* qui comprend plusieurs aspects différents de la *police communautaire* ou *police de proximité*. Le terme *modèle de police orienté vers la communauté* pourrait mieux traduire le concept. Voir les études pionnières de Jerome Skolnick, *Justice without Trial: Law Enforcement in Democratic Society*, New York, Wiley, 1966; Egon Bittner, « The Police on Skid Row: A Study of Peacekeeping », dans *American Sociological Review*, vol. 32, no 5, p. 699-715; Herman Goldstein, « Improving Policing: A Problem-Oriented Approach », dans *Crime & Delinquency*, no 25, avril 1979, p. 236-258; George L. Kelling, « », dans *Perspectives on Policing*, février 1988; Mark H. Moore et Robert C. Trojanowicz, « », dans *Perspectives on Policing*, novembre 1988; Mark H. Moore et Robert C. Trojanowicz, « », dans *Perspectives on Policing*, juin 1988; Mark H. Moore, Robert C. Trojanowicz et George L. Kelling, « », dans *Perspectives on Policing*, juin 1988.
3. François Rocher et Christian Rouillard, « Décentralisation, subsidiarité et néo-libéralisme au Canada : lorsque l'arbre cache la forêt », dans *Canadian Public Policy-Analyse des politiques*, vol.24, no 2, 1998, p. 233-258.
4. Christopher Murphy et Clarke Curtis, « Policing Communities and Communities of Policing: A Comparative Study of Policing and Security in Two Canadian Communities », *Re-imagining Policing in Canada*, Dennis Cooley (éd.), Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 209-259.
5. Savvas Lithopoulos et George Rigakos, « Neo-liberalism, Community, and Police Regionalization in Canada », dans *Policing: an International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 28, no 2, 2005, p. 337-352.
6. Christopher Murphy, « Policing Postmodern Canada », dans *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 13, no 2, 2005, p. 333-346.
7. Dennis Cooley, *Re-imagining Policing in Canada*, *op. cit.*, p. 3-21.
8. Cet article ne décrit pas les services de police dans les territoires autochtones, ce qui pourrait rendre encore plus difficile la compréhension du paysage de la sécurité des citoyens au Canada.
9. Lithopoulos et Rigakos, *op.cit.*, p. 337-338. Voir les conséquences de l'implantation du modèle néolibéral sur l'appareil de sécurité et la police dans Curtis A. Clarke, « Between a rock and a hard place: RCMP organizational

- change »; Maria Haberfeld (Éd.), *Community Policing: An International Perspective*, West Yorkshire, England, Emerald Group Publishing Limited, 2002.
10. La fusion de différentes forces de police n'est pas un fait récent dans le monde. Même en Grande-Bretagne, en dépit de la tradition centraliste de ce pays, une myriade de petites forces liées aux communes et aux municipalités subsistent. Au XIX^e siècle, l'Angleterre a tenté de centraliser sous un seul commandement les 54 forces existantes. Cependant, l'opposition des villages et des autorités locales a empêché la création d'un corps unique.
 11. Savvas Lithopoulos et George Rigakos, *op.cit.*, p. 349.
 12. *Ibid.*
 13. Clarke Curtis, « Hand Firmly on the Steering Wheel: Restructuring Metro Toronto Police Service », dans *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 26, no 3, 2003, p. 475.
 14. Le poids de la police est prépondérant dans le budget des villes de Montréal et de Toronto.
 15. Joseph Tulchin et Graig Fagan, « Introducción. Perfil Actual de la Seguridad Ciudadana e Impacto en la Gobernabilidad Democrática. Aporte desde Latinoamérica », dans *Nueva Sociedad*, Caracas, 2003, p. 13-29.
 16. Daniel O'Connor et coll., « After the "Quiet Revolution": the Self-Regulation of Ontario Contract Security Agencies », dans *Policy & Society*, vol. 14, no 2, p. 138-157; Steve Hutchinson et Daniel O'Connor, « Policing The New Commons: Corporate Security Governance on a Mass Private Property in Canada », dans *Policing & Society*, vol. 15, no 2, juin 2005, p. 125-144. Juan Carlos Ruiz Vásquez, Olga Illera et Viviana Manrique, *La Tenue Línea de la Tranquilidad. Estudio Comparado sobre Seguridad Ciudadana y Policía*, Bogotá, Editorial Universidad del Rosario, 2006, p. 143.
 17. Jean-Paul Brodeur. *Les visages de la police. Pratiques et perceptions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.
 18. Benedickt Fischer, « "Community Policing". A Study of Local Policing, Order and Control », Thèse doctorale, Center of Criminology, University of Toronto, 1998.
 19. Wesley Skogan, « Community Participation and Community Policing », *How to Recognize Good Policing. Problems and Issues*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1998, p. 88-106.
 20. François Dumaine et Rick Linden, « Future Directions in Community Policing: Evaluation of the Ottawa Police Service Community Police Centers », dans *The Canadian Review of Policing Research*, publication 2005.
 21. Dumaine et Linden, *op.cit.*
 22. Monica Pauls, « An Evaluation of the Neighbourhood Empowerment Team (NET): Edmonton Police Service », dans *The Canadian Review of Policing Research*, publication 2005.
 23. Fischer, *op.cit.*
 24. Selon Clarke Curtis, « the Robbery Reduction Initiative was an attempt to put the service's own house in order ». Voir Curtis « Hand Firmly on the Steering Wheel », *op.cit.*, p. 473-489.
 25. Jean-Paul Brodeur, « Trotsky in Blue: Permanent Policing Reform », dans *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 38, no 2, 2005, p. 254-267.
 26. Conçu par Goldstein à la fin des années 1970, le *Problem Oriented Solving* est considéré comme l'étape suivant le *Community Policing*. Il peut être considéré

- comme une forme simplifiée de police communautaire. Voir Goldstein, Herman. « Improving Policing: A Problem-Oriented Approach », dans *Crime & Delinquency*, no 25, avril 1979, p. 236-258.
27. *Ibid.*, p. 257.
 28. Sur cette tendance à la militarisation des forces de police dans le monde, voir Frédéric Lemieux et Benoît Dupont (éd.), *La militarisation des appareils policiers*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005.
 - 29: Steven Hewitt, « "Old Myths Die Hard". The Transformation of the Mounted Police in Alberta and Saskatchewan 1914-1939 », Thèse doctorale, University of Saskatchewan, 1997.
 30. Clive Emsley, *The English Police. A Political and Social History*, New York, Addison Wesley, Longman, 1991.
 31. Mitchel Roth, « Mounted Police Forces: a Comparative History », dans *Policing: an International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 21, no 4, p. 707-719.
 32. *Ibid.*
 33. Voir la formation des gendarmeries en Europe dans Clive Emsley, *Gendarmes and the State in Nineteenth Century Europe*, Oxford, University Press Oxford, 1999, notes de bas de page no 4, p. 3, et no 23, p. 249.
 34. *Ibid.*
 35. George Rigakos, « Beyond Public Private. Towards a New Typology of Policing ». *Re-imagining Policing in Canada*, *op.cit.*, p. 260-319.
 36. James Sheptycki, « Policing Political Protest When Politics Go Global: Comparing Public Order Policing in Canada and Bolivia », dans *Policing & Society*, vol. 15, no 3, septembre 2005, p. 327-352.
 37. Voir la description de ces événements dans Jean-Paul Brodeur, « Trotsky in Blue: Permanent Policing Reform », dans *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 38, no 2, 2005, p. 254-267.
 38. Stéphanie Leman-Langlois et Jean-Paul Brodeur, « Terrorism Old and New: Counterterrorism in Canada », dans *Police Practice and Research*, vol. 6, no 2, mai 2005, p. 121-140.
 39. Donald Brittain, *The Champions*, documentaire, ONF, 1986.
 40. Ministère des Finances, Canada, « The Budget Plan 2006. Focusing on Priorities », p. 139.
 41. http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_e.asp?id=1848.
 42. Cooley, *op. cit.*, p. 10.
 43. Leman et Brodeur, *op. cit.*
 44. R. I. Mawby, « Model of Policing », *Handbook of Policing*, Tim Newburn (éd.), Devon, Willan Publishing, 2003, p. 30.
 45. Christopher Murphy, « La "sécuritisation" du community policing anglo-américain. Vers un modèle alternatif de police publique », dans *Les cahiers de la sécurité intérieure*, no 55, premier trimestre 2004, p. 37-59. Version anglaise « Secutizing Community Policing. Towards a Canadian Public Policing Model », dans *The Canadian Review of Policing Research*, 2005.
 46. Données de 2004 et 2005, Mercer, « Overall Quality of Living – Ranking », dans http://www.greaterzuricharea.ch/content/04/downloads/qualityoflife_mercer2005.pdf.
 47. *Human Development Report 2005*, <http://hdr.undp.org>.
 48. Juan Carlos Ruiz Vásquez, « Policía exitosa, Policía indolente. Nuevas tendencias en seguridad ciudadana », dans *Desafíos*, n 9, 2^o semestre 2003, p. 109-137.

49. Le gouvernement du premier ministre Stephen Harper a annoncé le traitement du Québec comme une nation à l'intérieur du Canada. Antoine Robitaille, « La nation pour quoi faire? », dans *Le Devoir*, 25 novembre 2006, <http://www.ledevoir.com/index.html>.
50. Julian Roberts, *La peur du crime et les attitudes à l'égard de la justice pénale au Canada 2001-2002*, rapport préparé pour le ministère du Solliciteur général du Canada, novembre, 2001.
51. La figure 4 montre une baisse des sentiments de sécurité à partir de 1997. La différence de 1 p. 100 d'une année à l'autre est statistiquement insignifiante. La tendance semble se maintenir depuis 1990.

Bibliographie

- Bittner, Egon. « The Police on Skid Row: A Study of Peacekeeping », dans *American Sociological Review*, vol. 32, n° 5, p. 699-715.
- Brodeur, Jean-Paul. *Les visages de la police. Pratiques et perceptions*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.
- Brodeur, Jean-Paul. « "Trotsky in Blue: Permanent Policing Reform" », dans *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 38, n° 2, 2005, p. 254-267.
- Cooley, Dennis. *Re-imagining Policing in Canada*, Dennis Cooley (éd.). Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 3-21.
- Curtis, Clarke. « Hand Firmly on the Steering Wheel: Restructuring Metro Toronto Police Service », dans *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 26, n° 3, 2003, p. 473-489.
- Curtis, A. Clarke., « Between a rock and a hard place : RCMP organizational change », Haberfeld, Maria (éd.). *Community Policing: An International Perspective*. West Yorkshire, England, Emerald Group Publishing Limited, 2002.
- Dumaine, François et Rick Linden. « Future Directions in Community Policing: Evaluation of the Ottawa Police Service Community Police Centres », dans *The Canadian Review of Policing Research*, parution de 2005.
- Emsley, Clive. *Gendarmes and the State in Nineteenth Century Europe*, Oxford, University Press Oxford, 1999.
- Fischer, Benedickt. « "Community Policing" ». A Study of Local Policing, Order and Control », [Thèse doctorale] Centre of Criminology, University of Toronto, 1998.
- Goldstein, Herman. « Improving Policing: A Problem-Oriented Approach » dans *Crime & Delinquency*, n° 25, avril 1979, p. 236-258.
- Hewitt, Steven. « "Old Myths Die Hard". The Transformation of the Mounted Police in Alberta and Saskatchewan 1914-1939 », Thèse doctorale, University of Saskatchewan, 1997.
- Hutchinson, Steve et Daniel O'Connor, « Policing The New Commons: Corporate Security Governance on a Mass Private Property in Canada », dans *Policing & Society*, vol. 15, n° 2, juin 2005, p. 125-144.
- Kelling, George L. « Police and Communities: The Quiet Revolution », dans *Perspectives on Policing*, février 1988.
- Leman-Langlois, Stéphanie et Jean-Paul Brodeur. « Terrorism Old and New: Counterterrorism in Canada », dans *Police Practice and Research*, vol. 6, n° 2, mai 2005, p. 121-140.
- Lemieux, Frédéric et Benoît Dupont (éd.). *La Militarisation des appareils policiers*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005.
- Lithopoulos, Savvas et George Rigakos. « Neo-liberalism, Community, and Police Regionalization in Canada », dans *Policing: an International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 28, n° 2, 2005, p. 337-352.
- Mawby, R.I., « Model of Policing », *Handbook of Policing*, Tim Newburn (éd.) Devon, Willan Publishing, 2003, p. 15-40.
- Moore, Mark H., et Robert C. Trojanowicz. « Corporate Strategies for Policing », dans *Perspectives on Policing*, novembre 1988.

- Moore, Mark H. et Robert C. Trojanowicz. « Policing and the Fear of Crime », dans *Perspectives on Policing*, juin 1988.
- Moore, Mark H., Robert C. Trojanowicz, et George L. Kelling. « Crime and Policing » dans *Perspectives on Policing*, juin 1988.
- Murphy, Christopher. « La “sécurisation” du community policing anglo-américain. Vers un modèle alternatif de police publique » dans *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 55, premier trimestre 2004, p. 37-59.
- Murphy, Christopher. « Policing Postmodern Canada » dans *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 13, n° 2, automne 1998, p. 333-346.
- Murphy, Christopher. « Securitized Community Policing. Towards a Canadian Public Policing Model » dans *The Canadian Review of Policing Research*, Parution de 2005.
- O’Connor, Daniel et coll. « After the “Quiet Revolution”: the Self-Regulation of Ontario Contract Security Agencies » dans *Policy & Society*, vol. 14, n° 2, p. 138-157.
- Pauls, Monica. « An Evaluation of the Neighbourhood Empowerment Team (NET): Edmonton Police Service » dans *The Canadian Review of Policing Research*, parution de 2005.
- Rigakos, George. « Beyond Public Private. Towards a New Typology of Policing ». *Re-imagining Policing in Canada*, Dennis Cooley (éd.). Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 260-319.
- Rocher, François et Christian Rouillard. « Décentralisation, subsidiarité et néo-libéralisme au Canada : lorsque l’arbre cache la forêt » dans *Canadian Public Policy-Analyse des Politiques*, vol. 24, n° 2, 1998, p. 233-258.
- Roth, Mitchel. « Mounted Police Forces: a Comparative History » dans *Policing: an International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 21, n° 4, p. 707.
- Ruiz Vásquez, Juan Carlos, Olga Illera et Viviana Manrique. *La Tenue Línea de la Tranquilidad. Estudio Comparado sobre Seguridad Ciudadana y Policía*, Bogotá, Editorial Universidad del Rosario, 2006.
- Ruiz Vásquez, Juan Carlos. « Policía exitosa, Policía indolente. Nuevas tendencias en seguridad ciudadana » dans *Desafíos*, n° 9, 2° segundo semestre 2003, p. 109-137.
- Sheptycki, James. « Policing Political Protest When Politics Go Global: Comparing Public Order Policing in Canada and Bolivia » dans *Policing & Society*, vol. 15, n° 3, septembre 2005, p. 327.
- Skogan, Wesley. « Community Participation and Community Policing » *How to Recognize Good Policing. Problems and Issues*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1998, p. 88-106.
- Skolnick, Jerome. *Justice without Trial: Law Enforcement in Democratic Society*, New York, Wiley, 1966.
- Tulchin, Joseph et Graig Fagan. « Introducción. Perfil Actual de la Seguridad Ciudadana e Impacto en la Gobernabilidad Democrática. Aporte desde Latinoamérica » dans *Nueva Sociedad*, Caracas, 2003, p. 13-29.

Documents et Pages web

- Barclay, Gordon et coll. Home Office, Reino Unido.
- Brittain, Donald. *The Champions*, documentaire, ONF, 1986.
- Canada, ministère des Finances. *The Budget Plan 2006. Focusing on Priorities*, p. 139.
- Défense nationale et les forces canadiennes http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1848.
- Frijo, Edgardo. « Control de gestión en empresas de seguridad privada », documentaire, Foro de Seguridad, novembre 2004.
- Gouvernement du Canada. Commission des libérations conditionnelles, 2000.
- Greater Zurich Area, http://www.greaterzuricharea.ch/content/04/downloads/quality_of_life_mercer2005pdf.
- Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur la violence et la santé 2002*.
- Roberts, Julian. *La peur du crime et les attitudes à l’égard de la justice pénale au Canada 2001-2002*, rapport préparé pour le ministère du Solliciteur général du Canada, novembre, 2001.

Robitaille, Antoine. « La nation pour quoi faire? », dans *Le Devoir*, 25 novembre 2006,
<http://www.ledevoir.com/index.html>.

Service de police de la ville de Montréal. *Bulletin annuel*.

Toronto Police Service. *Annual Report*.

United Nations Development Program. *Human Development Report 2005*,
<http://hdr.undp.org>.